

ANALYSE

Le vote électronique : entre utopie et réalité

L'introduction de nouvelles technologies dans le processus électoral s'accompagne, de façon récurrente, de débats opposant les « vertus » du progrès au risque d'atteinte à l'intégrité du vote : de l'institution de l'urne à la mise en place de machines à voter en passant par l'imposition de l'isoloir. Le vote électronique ne fait pas exception à cette règle. Souvent présenté comme un des éléments de transformation actuels de la démocratie, le « 3^{ème} âge » du vote électronique¹ n'en fait pas moins l'objet de remises en question de plus en plus pressantes.

De récents événements tendent ainsi à fragiliser l'usage de cette modalité singulière de l'expression politique. Les dernières élections de mi-mandat aux États-Unis ont encore permis de mettre en lumière quelques incidents liés aux machines électroniques à voter, notamment dans l'État de la Virginie, auquel était suspendue la majorité au Sénat. Quelques jours auparavant, le gouvernement des Pays-Bas avait renoncé à l'utilisation de ce même type de machine, arguant d'une impossibilité de garantir la totale sincérité du scrutin.

Le développement du vote électronique demeure cependant un objectif d'institutions telles que l'Union européenne, l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE) ou, encore, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)². Cette ambition est liée à deux types d'arguments abondamment mobilisés. Le vote électronique permettrait, d'une part, de réduire les coûts inhérents au scrutin. Il contribuerait, d'autre part, à revitaliser la participation électorale des citoyens. Un retour sur l'expérience déjà acquise, en France et à l'étranger, et sur les implications de ce vote dématérialisé sur le rite électoral, paraît nécessaire, tant en raison des difficultés avérées du vote électronique que de ses potentialités.

Le vote électronique : modalités et enjeux

Le vote électronique recouvre deux modalités : d'une part, le vote par machine à voter, d'autre part, le vote par Internet.

Dans le premier cas, l'électeur se rend dans un bureau de vote et exprime son vote dans l'isoloir, en suivant les indications affichées par la machine. Il existe également des « valises à voter », assurant la double fonction d'urne et d'isoloir, trois pans masquant aux autres électeurs les choix opérés. Ces machines ne sont pas en réseau, ce qui constitue une garantie en termes de sécurité. Seules des attaques locales peuvent, en effet, avoir lieu. En revanche, en cas de transmission de données vers un serveur centralisé, les risques sont beaucoup plus importants³. Les bénéfices attendus de l'implantation de telles machines dans les communes, au-delà de l'affichage politique et symbolique d'une forme de « modernité » politique, renvoient tout d'abord à une réduction des coûts de l'élection à moyen terme : si l'investissement initial est important – environ 4 000 euros par machine –, il serait amorti par la diminution des rémunérations des personnels mobilisés le jour de l'élection et par l'économie de papier. Les opérations de dépouillement seraient par ailleurs quasi instantanées, le président du bureau de vote n'ayant qu'à entrer une clé permettant son authentification pour que le résultat des

¹ Thierry Vedel renvoie le vote électronique à différents usages : la comptabilisation centralisée par ordinateurs des résultats, le rôle joué par les médias électroniques (radio, télévision), le vote par Internet. Cf. Thierry Vedel, « Le vote électronique », in Pascal Perrineau et Dominique Reynié (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 402-404.

² À titre d'exemple, la Commission européenne a lancé, en 1999, avec le 5^e programme-cadre « Société de l'information », une campagne de financement de projets de vote électronique. Trois projets principaux expérimentent différentes solutions : Eurociti développe une plate-forme administrative où le vote est abordé au travers de techniques comme Internet ou Wap ; Cybervote se focalise sur un système de vote à partir de PC et de téléphones mobiles ; E-Poll a pour objectif de créer les conditions d'un vote en réseau qui répondrait aux contraintes juridiques nationales et européennes.

³ Cf. les recommandations du groupe de travail sur le vote électronique, Forum des droits sur l'Internet, 2003, <http://www.foruminternet.org/telechargement/documents/reco-evote-20030926.pdf>

votes apparaisse. De plus, le ministère de l'Intérieur offrait, jusqu'en février 2005, une subvention de 800 euros par machine acquise, montant qui ne s'élève désormais plus qu'à 400 euros. Cette réorientation doit permettre de limiter l'équipement des communes afin de régler un certain nombre de problèmes techniques liés à la sécurité. Un règlement technique existe, en effet, depuis 2003, contraignant les industriels à respecter un certain nombre de critères visant à assurer le secret et la sincérité du scrutin, mais il est envisagé de renforcer cet encadrement réglementaire des machines à voter dans les années qui viennent.

Dans le second cas, il s'agit d'un vote à distance – de chez soi ou de tout ordinateur disposant d'une connexion Internet. L'expérience la plus aboutie a été, sans nul doute, celle qui devait permettre l'élection des représentants des Français de l'étranger en juin 2006. La procédure est précisée par le décret du 13 mars 2006. Chaque électeur souhaitant voter par Internet était appelé à se faire inscrire comme tel. Une phase de validation permettait ensuite l'envoi d'un identifiant et d'un code secret, ainsi que la vérification du terminal informatique utilisé par l'électeur.

Il faut encore souligner que la perspective de création d'un fichier national électoral centralisé pourrait constituer la première étape vers un vote électronique rendu possible à partir de n'importe quel bureau du territoire⁴.

Le débat actuel autour du vote électronique se déploie essentiellement sur le terrain de la « modernisation et de la démocratisation des élections », autant de visées communes à l'introduction de nouvelles technologies tout au long de l'histoire du processus électoral. Il n'est ainsi pas inutile de noter, en France, l'abandon progressif du terme de « machine » pour celui d'« urne électronique », le premier renvoyant à une image vieillie car associée à une innovation introduite dans les années soixante-dix.

Si les termes du débat semblent clairement posés, il est très délicat d'établir précisément les contours de la sphère des opposants ou de celle des partisans de cette modalité, tant le personnel politique et l'administration ou les associations citoyennes sont traversés par de multiples divisions à ce sujet.

Le vote électronique recèle en effet, pour une part, une forme de rationalisation de l'organisation matérielle du scrutin. Le dépouillement et la communication des résultats pourraient être marqués par un gain de temps notable. Les dépenses seraient, quant à elles, allégées par l'absence de bulletins papier et par une diminution envisagée du nombre de bureaux de vote. Rappelons, à ce sujet, que le coût total de l'élection présidentielle française, pour ne citer que cet exemple, est passé de 114 millions d'euros en 1988 à 200 millions en 2002. Grâce à ces économies, il serait possible de multiplier le nombre et le type d'élections ou de consultations, étant entendu que la propagande électorale serait diffusée par ce canal.

Cette « modernisation » de la gestion administrative de l'élection est complétée par un argumentaire vantant les propriétés civiques du vote électronique. À cet égard, il convient de relever que l'ensemble des prises de position favorables à cette technique est fondé sur le postulat suivant : le vote par le biais d'Internet permettrait de faire reculer l'abstention en rendant l'acte de vote plus aisé, notamment au sein d'un électorat « jeune », à la fois rétif à la participation et réputé plus ouvert aux nouvelles technologies. De façon presque paradoxale, ce type de vote peut également être considéré comme un mode de résolution de l'abstention « forcée » (personnes âgées ou handicapées).

Nombre d'opposants au vote électronique avancent que ces « vertus » ne sauraient masquer les problèmes de fiabilité technique et les doutes quant à une pleine sincérité d'une telle forme de scrutin⁵. On ajoutera que ce type de remarques est également saillant au sein même de l'argumentaire des acteurs favorables au développement de la démocratie électronique. Ce sont ainsi les questions liées à la sécurité des systèmes, à l'identification de l'auteur du vote, au fichage des opinions politiques qui sont soulevées. Le vote « nomade », effectué à partir de n'importe quelle machine informatique, présente un risque potentiel quant à son intégrité, en ce sens qu'un chef de famille pourrait « contrôler » les votes des siens ou que des électeurs pourraient être « encadrés » dans l'expression de leur choix.

Si ces scénarios et hypothèses peuvent sembler alarmistes à certains, de nombreux acteurs en charge de l'administration du vote ne souhaitent pas, pour autant, voir se développer de façon non maîtrisée le vote à distance. Par ailleurs, la CNIL met en avant, depuis une délibération en 2003⁶, une série d'exigences, notamment techniques, qui ne laissent pas prévoir une généralisation du vote électronique, quelles qu'en soient ses modalités.

Les expérimentations en France : un développement très maîtrisé

En France, c'est la loi du 10 mai 1969 qui autorise l'emploi de machines à voter. S'il s'agissait alors de « moderniser » et de « simplifier » la procédure de vote, ces machines étaient cependant appelées à être installées dans des communes de Corse et de la banlieue parisienne, où la fraude électorale était considérée

⁴ Voir notamment le rapport sur les dépenses électorales,

http://www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib_res/v3_200606_rapport_rapport-v3-interieur-depenses-electorales.pdf

⁵ En avril 2002, la CNIL rappelait elle-même, à ce propos, dans un de ses avis, que l'expérimentation ne devait pas « porter atteinte aux principes fondamentaux du scrutin et aux valeurs protégées par la loi informatique et libertés ».

⁶ Cf. délibération 03-036 du 1^{er} juillet 2003 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique.

comme très développée. Cette ambiguïté originelle a conduit à la disparition progressive des 600 machines à voter qui avaient été installées dans neuf villes.

Pourtant, des expérimentations locales se sont développées à partir du milieu des années 1980 : d'abord à Brest – la ville la plus « fidèle » au vote électronique, sous forme d'urnes électroniques et de vote en ligne –, puis à Bordeaux, pour l'élection présidentielle de 1989. La première grande expérimentation française s'est déroulée à l'occasion des élections européennes de 1999 : une « valise à voter » était disponible dans certains bureaux de vote de sept villes (Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Brest, Marseille, Paris, Strasbourg et Pontoise), l'ensemble du dispositif couvrant près de 12 000 électeurs. Le referendum sur le quinquennat a élargi le périmètre des villes et bureaux de vote concernés (Annecy, Grenoble, Lyon).

C'est également à cette occasion que Brest a expérimenté un vote Internet à partir de trois ordinateurs installés en mairie. Doublant le vote traditionnel qui, seul, était pris en compte, cette opération a permis de tester un procédé mettant en ligne une réplique des bulletins papiers et d'éprouver la confidentialité du vote. Mais, comme on l'a dit, le vote par Internet a surtout été l'affaire des Français de l'étranger : d'abord grâce à la loi du 28 mars 2003 autorisant le vote par correspondance électronique de ces électeurs dans deux circonscriptions des États-Unis, puis à l'occasion de l'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger de juin 2006 qui a constitué un premier test puisque 500 000 citoyens pouvaient potentiellement voter de façon électronique. Au final, 13,6 % des votants ont choisi cette modalité de vote, soit 10 193 personnes.

Le 18 mars 2004, le ministère de l'Intérieur a, par décret, donné son accord à trois systèmes de vote distincts pour expérimentation : ces modèles de machines à voter ne mettent pas en cause l'existence des bureaux de vote, seuls l'urne et l'isoloir sont « intégrés ». Lors du referendum du 29 mai 2005, 56 communes ont utilisé des machines à voter. On compte désormais, en France, environ 900 machines permettant à presque un million d'électeurs de voter électroniquement. Les prochaines élections présidentielles verraient se développer encore un peu plus ce type de vote puisque le nombre de villes et d'électeurs concernés pourrait doubler.

Ces expérimentations locales de vote électronique pour des élections politiques sont devancées ou accompagnées par diverses autres innovations concernant tant des élections professionnelles ou universitaires que des consultations sur des sujets d'ordre local ou encore des désignations de conseil d'administration.

Des systèmes de kiosques électroniques ont été utilisés pour l'élection des Conseils des universités de Nantes et Lyon-2 (vote exclusif) et pour le referendum de 2005 à Issy-les-Moulineaux (vote en doublon). Les élections des représentants dans les Chambres de commerce et d'industrie ont donné lieu à la première grande expérience de vote par Internet – le vote physique était supprimé – qui est considérée comme un succès par ses initiateurs dans la mesure où plus de 26 % de chefs d'entreprise ont voté, contre 19 % lors du précédent renouvellement en 2000. Dans le domaine des élections professionnelles, les prochaines élections prud'homales de 2008 donneront aux électeurs parisiens la possibilité de voter par Internet.

Les expérimentations à l'étranger : un bilan mitigé

Le bilan que l'on pourrait tirer du développement du vote électronique à l'échelle internationale est pour le moins contrasté.

Si les élections présidentielles organisées au Brésil, à l'automne 2006, ont été l'occasion de déployer plus de 400 000 urnes électroniques sur l'ensemble du territoire, réglant ainsi en partie le handicap que constitue l'analphabétisme face à ce type d'événement⁷, d'autres pays ont, à l'instar des Pays-Bas évoqués plus haut, reconsidéré leurs ambitions en la matière. Ainsi, l'Irlande, qui avait pourtant fait l'acquisition de 7 500 machines en 2004, a-t-elle, sur les recommandations d'une commission *ad hoc*, décidé de ne pas recourir à ce dispositif.

Loin d'être isolé, l'exemple irlandais traduit avant tout les doutes quant à la fiabilité des machines à voter qui, pourtant, constituent la modalité principale de vote électronique ; des doutes déjà présents dans les évaluations conduites en Amérique du Nord notamment.

Récemment, le Brennan Center for Justice (faculté de droit de l'université de New York) pointait ainsi du doigt, au terme d'un rapport de plus de 200 pages⁸, les multiples défaillances des trois principaux systèmes de vote électronique déployés sur le territoire. Les 3 milliards de dollars débloqués par le Congrès, au lendemain des élections présidentielles de 2000, afin de remettre à jour ces équipements ne suffiraient pas à garantir l'intégrité du vote. Ses experts recommandent notamment l'adoption systématique du recompte des suffrages, l'interdiction des systèmes sans fil ou les contrôles aléatoires dans les bureaux de vote. Les 250 incidents liés à l'utilisation de machines électroniques lors des élections de mi-mandat, en novembre 2006, confortent *a priori* les réticences de ce centre.

Ces interrogations se retrouvent également émises à l'encontre de l'autre procédure de vote électronique : le vote par Internet.

⁷ Les urnes électroniques brésiliennes permettent aux électeurs de distinguer les candidats par un numéro ou un code couleur.

⁸ Pour les États-Unis, cf. Brennan Center for Justice, *The Machinery of Democracy*, New York, NYU School of Law, 2006.

Au sein même des pays « chefs de file » en la matière, une certaine retenue se fait jour, comme en témoigne l'exemple significatif de l'Estonie. Cette dernière est en effet, de l'avis de nombreux experts, l'une des nations les plus avancées dans l'expérimentation du vote par Internet. Cette position s'explique notamment par l'effort fourni par les pouvoirs publics pour développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; un effort que reflète la consécration constitutionnelle du droit de chaque citoyen à accéder au réseau Internet. C'est par ce biais que les électeurs estoniens ont eu la possibilité de s'exprimer lors des élections municipales d'octobre 2005. Sur un plan pratique, ce vote dématérialisé a été rendu possible par l'usage de la carte d'identité électronique que doit désormais, en théorie, posséder tout citoyen estonien. Cette carte, dotée d'une puce électronique et d'un code secret, peut s'insérer dans un lecteur s'adaptant aux ordinateurs personnels. Les électeurs ne disposant pas de ce dispositif pouvaient, cependant, se rendre dans une bibliothèque publique afin d'utiliser un poste d'accès gratuit à Internet. **Les résultats de cette première expérimentation d'envergure sont, en dépit du soutien que lui a apporté une majorité des partis représentés à l'Assemblée estonienne, relativement décevants : seul 1 % du corps électoral estonien a fait le choix du e-vote.** On ajoutera, cependant, que le taux de participation n'a pas dépassé les 50 % lors de ces élections. Les pouvoirs publics envisagent néanmoins de reconduire l'expérience à l'occasion des législatives de 2007.

L'autre figure de proue de ce type de vote pourrait bien être la Suisse. Il est nécessaire, avant toute chose, de souligner la spécificité suisse en matière de vote. Les Suisses sont en effet appelés aux urnes au moins quatre fois par an. Craignant certainement que cette situation n'engendre une certaine lassitude, les pouvoirs publics ont autorisé le vote par courrier postal, moyen auquel recourt plus d'un électeur sur deux en moyenne. Le fait de se déplacer dans un bureau de vote afin de glisser un bulletin dans une urne ne concerne donc qu'une minorité de citoyens suisses. C'est dans ce contexte qu'a été mis en place, en 2000, un groupe de travail en charge d'évaluer les expérimentations menées autour du vote électronique⁹. La principale expérience a été conduite dans quatre villes du canton de Genève, à l'occasion d'un referendum fédéral en septembre 2004. Elle concernait 22 000 électeurs, chacun d'entre eux ayant reçu une carte à usage unique (afin d'éviter les fraudes lors de scrutins futurs) comportant un code secret. Près de 22 % des électeurs ont fait le choix de voter directement depuis leur ordinateur personnel (73 % ont voté par courrier et 5 % ont usé de la procédure « classique ») : il leur suffisait de se connecter sur le site de la Chancellerie fédérale, de s'identifier *via* leur état civil et leur numéro d'électeur, puis de saisir leur code secret.

Cet événement semble avoir répondu aux attentes des autorités suisses : un net recul de l'abstention a été constaté, d'une manière générale, dans chacune des quatre villes-test (de 3 à 5 points) et le dépouillement des bulletins électroniques a nécessité à peine plus de dix minutes. Néanmoins, le Conseil fédéral, tout en reconnaissant « l'utilité du vote électronique », estime nécessaire de poursuivre les essais et, surtout, de n'introduire cette pratique que « par étapes ».

Bien que différents, les exemples estonien et suisse soulignent combien les avancées en matière de vote électronique des pays « avant-gardistes » doivent être relativisées dans la mesure où ces pays n'ont, jusqu'à présent, jamais étendu leurs expérimentations à l'échelle d'une élection nationale.

Au-delà des questions et des enjeux techniques et pratiques, un autre versant du débat pourrait se faire jour dans les prochaines années, à mesure que s'affirmeront les dispositifs de la *e-démocratie*.

C'est d'abord le risque d'une « démocratie presse-bouton ». L'histoire du geste électoral tend, en effet, à montrer qu'en entrant dans l'espace réservé à l'élection, l'électeur prend conscience de ce qui le relie à la communauté nationale qui, « le même jour, dans des lieux symboliquement identiques sur l'ensemble du territoire national, délègue son pouvoir à des représentants »¹⁰. On peut dès lors se demander si le fait de voter à distance – et donc de déterritorialiser le vote –, sur une période plus longue que celle dévolue à un scrutin traditionnel, ne remet pas en cause le caractère « sacré » du rite électoral. C'est ensuite le risque d'une démocratie de techniciens. En effet, la division du travail électoral qui pourrait s'imposer ne manque pas d'être perçue comme l'amorce d'un dessaisissement des citoyens au profit de spécialistes et de techniciens, seuls compétents pour assurer le suivi et le contrôle des urnes électroniques. La protection des procédés de fabrication des machines va à l'encontre de la transparence électorale, et peut même constituer une privatisation de l'élection.

La diffusion de documents électoraux paraît plus aisée à mettre en œuvre rapidement. Il est important de rappeler, cependant, que les apprentissages de la démocratie et du débat par les citoyens ne se font pas derrière un écran mais dans la confrontation directe des personnes et des groupes.

> Jérôme Tournadre-Plançq et Benoît Verrier, Département Institutions et Société

⁹ <http://www.bk.admin.ch/themen/pore/evoting/00776/index.html?lang=fr>

¹⁰ Bernard Lacroix, « Ordre politique et ordre social », in Jean Leca et Madeleine Grawitz (dir.), *Traité de Science politique*, tome 1, Paris, PUF, 1985.

Bibliographie

- Nathalie Dompnier, « Les machines à voter à l'essai. Notes sur le mythe de la modernisation démocratique », *Genèses*, n° 49, 2002.
- Chantal Enguehard, « Le bug annoncé des machines à voter », *Sciences et Avenir*, septembre 2006.
- Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 2002.
- Olivier Ihl, *Le vote*, Paris, Montchrestien, « Clefs », 2000.
- Laurence Monnoyer-Smith, « Les enjeux inexprimés du vote électronique », *Sciences de la Société*, n° 62, 2003, p. 127-146.
- Alexander Prosser et Robert Krimmer, « The Dimensions of Electronic Voting. Technology, Law, Politics and Society », Workshop of the ESF TED Programme together with GI and OCG, July, 7th-9th, 2004.
- Thierry Vedel, « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », in Pascal Perrineau (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2003, p. 243-266.
- Thierry Vedel, « Internet et les pratiques politiques », in Anne-Marie Gingras (dir.), *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 2003, p. 189-214.

BRÈVES

Union européenne

> IL FAUT DAVANTAGE DE FEMMES POLITIQUES SELON LE PARLEMENT EUROPÉEN

Dans une résolution du 16 novembre le Parlement européen (PE) a réaffirmé l'importance de la participation des femmes en politique et invite à plus d'initiatives pour la promouvoir au niveau européen, où les femmes parlementaires n'y représentent que 16,9 % des assemblées. Considérant que cette situation révèle « un déficit démocratique fondamental » et rappelant les exigences de la Stratégie de Lisbonne en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, le Parlement soutient deux propositions : 1 / **la création d'un Institut européen de l'égalité entre hommes et femmes**, qui devra, au-delà des chiffres, mesurer l'« influence des femmes sur les programmes politiques » ; 2 / **la mise en place d'un réseau européen de femmes occupant des postes à responsabilité**. Selon le classement mondial sur l'égalité entre hommes et femmes que vient de publier le World Economic Forum, cette problématique devrait particulièrement intéresser la France, placée seulement au 60^{ème} rang pour ce qui est de la participation des femmes au pouvoir politique sur la base du nombre de sièges occupés au parlement, du nombre de femmes ministres et du nombre de femmes à la tête de l'État depuis 50 ans.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?Type=TA&Reference=P6-TA-2006-0497&language=FR>

> M.-C. M.

> PARTAGE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES MONDIALES ET RÈGLES COMMERCIALES ÉQUITABLES

Lors d'une interview donnée au *Wall Street Journal* le 23 juin dernier, le Commissaire européen au commerce extérieur, Peter Mandelson, avait proposé que l'Organisation mondiale du commerce intègre des négociations portant sur le commerce et les investissements énergétiques. Le 21 novembre, lors d'une conférence sur les politiques en matière d'énergie, il s'est dit convaincu que l'apaisement des tensions liées à l'insécurité des approvisionnements énergétiques passait par le respect de règles commerciales multilatérales, fondées sur la liberté de transit, la transparence et la non-discrimination. Conscient de la nécessité d'un meilleur dialogue entre pays consommateurs et pays producteurs d'énergie, il a plaidé en faveur d'une organisation « juste » du commerce, susceptible de **garantir un partage des ressources mondiales « équilibré, équitable et négocié »**. Cet appel à plus d'équité dans le commerce mondial, quoique circonscrit aux seuls échanges énergétiques, n'est pas sans rappeler les termes de la campagne *Make Trade Fair* d'Oxfam International, l'ONG devenue un interlocuteur incontournable dans les négociations commerciales multilatérales.

http://ec.europa.eu/trade/issues/sectoral/pr211106_en.htm ; <http://www.maketrade.com/fr/index.htm>

> C. M.

International

> RISQUE DE PANDÉMIE : LE TRANSPORT AÉRIEN SERAIT-IL LE MAILLON FAIBLE ?

La vitesse de propagation des agents pathogènes est un des traits distinctifs des maladies infectieuses dites « émergentes ». Le transport aérien joue ici un rôle clef. L'épisode du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), fin 2002-2003, avait montré la fragilité de ce secteur et les difficultés de l'endiguement aux frontières aéroportuaires, les images véhiculées ajoutant alors aux effets de panique. Des ressources importantes sont aujourd'hui déployées face à la menace de pandémie grippale, en termes de surveillance des populations humaines et animales, de production de vaccins et de médicaments, etc. La détection à l'entrée des cas critiques en provenance des zones affectées est un autre moyen de ralentir sinon de stopper la diffusion de l'épidémie. Il conviendrait donc **pour certains chercheurs de renforcer la modélisation de la dynamique spatiale des épidémies**, ainsi que les moyens de détection aux frontières et de suivi de personnes atteintes, etc. **L'Organisation mondiale de la santé est plus circonspecte : les mesures de détection n'ont de sens qu'en phase pré-pandémique** et pour autant que les cas soient repérables, c'est-à-dire en dehors des phases d'incubation ou asymptomatiques.

(Sources : Lim Meng-Kim, "Global Response to Pandemic Flu: More Research Needed on a Critical Front", *Health Research Policy and Systems*, vol. 4, No 8, October 2006 : <http://www.health-policy-systems.com/content/4/1/8> ; OMS, "Avian influenza : assessing the pandemic threat" : <http://www.who.int/csr/disease/influenza/H5N1-9reduit.pdf>)

> S. L. B.

> ITALIE : LE GOUVERNEMENT CONFIRME SA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le gouvernement de Romano Prodi a récemment précisé sa stratégie en matière de dépenses publiques, qui prévoit notamment **des mesures d'économies d'un montant de 14,1 milliards d'euros dès 2007 et de près de 31 milliards d'euros d'ici 2009**. Les économies attendues découleraient de la réorganisation de l'État et des organismes publics (3 milliards d'euros en 2007) ; de la réduction des dépenses des régions et des collectivités locales, *via* un « pacte de stabilité interne » récemment signé avec l'État (4,4 milliards d'euros d'économies) ; enfin, de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé (1,7 milliard d'euros d'économies) et de retraites (5 milliards d'euros), telle que prévue par l'accord conclu entre l'État et les partenaires sociaux italiens. Combinées à une hausse globale des prélèvements obligatoires (5 milliards d'euros en 2007) et à l'amélioration du fonctionnement du système fiscal (près de 8,8 milliards d'euros supplémentaires attendus l'an prochain), ces mesures d'économies doivent contribuer à ramener le déficit public italien en dessous de 3 % du PIB à la fin 2007 (contre 4,2 % en 2006). Ces objectifs ambitieux ont été accueillis favorablement par la Commission européenne, qui a toutefois indiqué qu'elle veillerait attentivement à leur réalisation.

http://www.governo.it/GovernoInforma/Dossier/attivita_governo/tabelle_%20regioni_enti_%20locali.pdf
http://www.mef.gov.it/Documentazione/RPP_2007/RPP-2007.pdf

> Y. B.

Livre, rapport, étude, enquête

> ANTHONY GIDDENS, PATRICK DIAMOND ET ROGER LIDDLE (DIR.), *GLOBAL EUROPE, SOCIAL EUROPE*, CAMBRIDGE, POLITY, 2006, 310 P.

« L'Europe globale peut être une Europe sociale ». Tel est le message clé de cet ouvrage collectif qui rassemble les principaux penseurs de ce qu'il est convenu d'appeler le « nouvel égalitarisme », forme très contemporaine de la « troisième voie » britannique. Les contributeurs considèrent que **la question centrale pour l'avenir de l'Europe est celle d'une nouvelle justice sociale, adaptée au contexte de la mondialisation**. À ce titre, ils plaident, chacun à leur manière, pour une réforme du « modèle social européen ». Ils n'invitent pas à de nouvelles compétences communautaires, mais à une fixation d'objectifs sur les nouveaux risques sociaux (dépendance, dénatalité, nouvelles inégalités, etc.). C'est au niveau national, subsidiarité oblige, que les États providence sont appelés à se réformer, dans une même direction, qui devrait être dessinée et soutenue par les institutions de l'Union, celle de la « flexicurité », de la coordination des systèmes et de l'investissement social. Plutôt que de protéger les individus en cas de difficultés, l'accent doit être mis sur l'investissement dans le capital humain. En listant des principes et des objectifs communs, tout en repoussant l'idée d'harmonisation des politiques sociales, les idées contenues dans ce livre incarnent une orientation possible, très entendue à Bruxelles, des débats sur l'avenir de l'Europe sociale.

> J. D.

> L'IMPACT DES MÉDIAS SUR LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE FRANÇAISE EN 2005, NOTRE EUROPE

Dans cette étude publiée en novembre par le *think tank* Notre Europe, le professeur Jacques Gerstlé s'interroge sur l'échec de la campagne en faveur du « oui » pourtant dominante dans la couverture des médias. Selon lui, le « jeu » (images de la campagne, bains de foule et déclarations des candidats, dossiers dramatisés ou affaires, évaluation des journalistes *via* des analyses) aurait primé sur les « enjeux » (position des candidats et de leurs opposants sur des questions de politiques publiques) dans le rendu médiatique de la campagne référendaire française. Ceci aurait contribué à la fragmentation de l'espace public, qu'il considère plus déterminante en la matière que la quantité d'information transmise. Selon ses estimations, **la médiatisation du social (annonces des plans sociaux et délocalisations, directive « Bolkenstein », suppression du lundi de Pentecôte, etc.) aurait été trois fois supérieure en 2005** qu'en 1992, alors que les taux de chômage entre les deux dates étaient quasi identiques. J. Gerstlé fournit ainsi des arguments à ceux estimant que ce sont les questions sociales et non pas la Turquie qui sont à l'origine du résultat négatif du référendum.

http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/Etud53-fr_01.pdf

> M.-C. M.

> FRÉDÉRIC DOCQUIER, *BRAIN DRAIN AND INEQUALITY ACROSS NATIONS*, INSTITUTE FOR THE STUDY OF LABOR – IZA, DISCUSSION PAPER, N° 2240, NOVEMBRE 2006, 40 P.

L'émigration qualifiée peut-elle bénéficier au pays de départ ou au contraire constitue-t-elle une perte de ressource dommageable au développement ? Plutôt que d'opposer le *brain drain* et le *brain gain* dont il dresse un état du débat, Frédéric Docquier cherche à estimer la matérialité des gains et des pertes, passant en revue les arguments de la controverse. Fondé sur une analyse quantitative des migrants diplômés dans les pays de l'OCDE en fonction de leurs origines géographiques, les résultats empiriques présentent une vision moins tranchée de la réalité. La fuite des cerveaux peut exercer un effet bénéfique sur les pays d'origine : elle encourage l'investissement dans le capital humain des populations des pays en développement qui anticipent leur plus grande mobilité du fait de leur niveau d'éducation ; elle opère des transferts non seulement de revenu mais aussi d'éducation des migrants vers leur pays d'origine et favorise via les diasporas la circulation des idées et des techniques. Si ce résultat se vérifie empiriquement pour la plupart des pays émergents d'Asie, en revanche l'Afrique sub-saharienne et l'Amérique centrale semblent accumuler les « pertes ». **Le passage du *brain drain* au *brain gain* dépendrait en fait de l'ampleur de l'émigration des diplômés.** Si ce taux d'émigration reste en deçà de 5 à 10 %, les gains sont optimaux. Au-delà de 15 à 20 % en revanche, les pertes de capital humain et d'externalités de connaissance l'emportent pour le pays d'origine.

<http://ftp.iza.org/dp2440.pdf>

> C. J. & C. Y.

> RAPPORT VON WOGAU SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ

Adopté le 16 novembre par le Parlement européen, le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité dans le contexte de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) revient sur les progrès effectués comme sur la popularité de la politique étrangère et de sécurité commune. **Ce document souligne que « l'UE est en train de se transformer également en une Union de sécurité et de défense ».** Après avoir insisté sur le rôle devant être accordé aux parlements, le rapport avance une série d'initiatives, dont certaines pourraient constituer des ruptures. Considérant ainsi que la stratégie de sécurité de l'Union doit s'étendre à la sécurité intérieure, il demande qu'elle soit révisée à intervalle régulier et soutient la création d'une force de sécurité civile européenne envisagée dans le rapport Barnier. S'il rappelle que l'OTAN reste le garant de la défense collective, le rapport propose la création d'une force navale européenne permanente en Méditerranée. En matière de capacités, un effort supplémentaire est demandé aux États membres, qui sont en particulier appelés à développer et à harmoniser les moyens de renseignements destinés à être utilisés par l'Union, tandis que le rôle crucial de l'établissement d'un marché commun des biens de défense est souligné.

<http://www.europarl.europa.eu/omk/sipade3?OBJID=130705&L=FR&NAV=X&LSTDOC=N>

> C. C.

> LES ÉMISSIONS DE CO₂ DES ÉLECTRICIENS EUROPÉENS NE BAISSENT PAS

Le 21 novembre a été rendue publique la cinquième édition de l'étude conjointe Enerpresse - PriceWaterHouseCoopers, *Facteur Carbone*, qui quantifie et compare les émissions de gaz à effet de serre des 23 plus grands producteurs d'électricité du continent européen. Principale conclusion : **les émissions de CO₂ de 23 électriciens de l'UE-25, représentant 20 % des émissions totales en Europe, se sont élevées de 1,7 % entre 2001 et 2005**, avec une stabilisation en fin de période. Cette stabilisation tient à deux facteurs corrélés : la mise en place d'un système d'échange de quotas au niveau communautaire depuis janvier 2005 dans lequel les énergéticiens (électricité/chaleur) représentent plus de la moitié des quotas ; les investissements réalisés par les électriciens en faveur d'une plus grande neutralité carbone (efficacité énergétique et maîtrise de

la demande, R & D, *mix* énergétique). Cette évolution est néanmoins trop lente pour permettre de stabiliser la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. Atteindre les objectifs mondiaux nécessiterait pour les seuls électriciens européens une diminution de 1,7 % par an de leurs émissions de CO₂. Alors que les nouveaux plans nationaux d'allocation de quotas ont été remis à la Commission par les États membres, cette étude vient relancer le débat en cours sur le durcissement de ces plans pour se conformer aux objectifs de Kyoto.

> C. J.

> LES AMÉRICAINS PLUS SENSIBLES AUX RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La version 2006 du sondage réalisé en 2003 par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) sur la sensibilité des Américains au réchauffement de la planète montre une forte progression de la prise de conscience de l'opinion publique sur la question climatique. Le dérèglement climatique est désormais considéré comme le problème environnemental majeur, alors qu'il n'était positionné qu'en sixième place en 2003. 61 % des personnes interrogées, contre 50 % en 2003, estiment que les preuves sont suffisantes pour agir et **71 % souhaitent que le gouvernement fédéral mène une politique plus active en la matière**. Enfin, les sondés se déclarent prêts à payer deux fois plus qu'en 2003 (21 dollars contre 14 dollars) sur leur facture énergétique pour contribuer à résoudre le problème climatique. Si les sondages ne sont qu'une faible approximation de la propension réelle à payer des consommateurs, pour une taxe carbone par exemple, l'enquête du MIT a le mérite de mettre en valeur que l'opinion y est mieux préparée qu'hier. Après plusieurs initiatives d'États fédérés mettant en place des politiques actives de lutte contre le changement climatique et la présence d'une majorité désormais vigilante au Congrès, des changements sont vraisemblablement à attendre dans la politique environnementale du gouvernement fédéral.

(Source : MIT, *2006 Survey of Public Attitudes on Energy and the Environment* :

http://sequestration.mit.edu/pdf/key_findings.pdf ; <http://sequestration.mit.edu/pdf/methodology.pdf> ; http://sequestration.mit.edu/pdf/2006_Graphic_Summary_Appendix.pdf)

> C. J.

Rédacteurs des brèves : Yves Bertoncini (DAEF), Christophe Cazelles (DIS), Julien Damon (DQS), Cécile Jolly (DTEF), Stéphane Le Bouler (DQS), Céline Mareuge (DAEF), Marie-Cécile Milliat (DIS), Catherine Yovanovitch (RG)

Directrice de la publication :
Sophie Boissard, directrice générale
Directeur éditorial :
Bruno Hérault, rapporteur général
Rédactrice en chef et responsable de la cellule de veille :
Nathalie Bassaler, chargée de mission
Assistante de rédaction :
Sylvie Chasseloup
Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site internet :
www.strategie.gouv.fr

